



Berce du Caucase

(*Heracleum mantegazzianum*)

Gestion de la Berce du Caucase sur la commune de Saint-Germain-le-Fouilloux (Mayenne)

Polleniz

■ Association en charge de la santé du végétal et reconnue Organisme à vocation sanitaire (OVS) dans le domaine de la santé du végétal sur l'intégralité du territoire des Pays de la Loire.

■ Elle assure des missions de surveillance, de prévention et de lutte dans un objectif de protection de la santé et de préservation des végétaux et de la biodiversité. Elle intervient donc dans la gestion des organismes nuisibles et des espèces exotiques envahissantes.

Site d'intervention

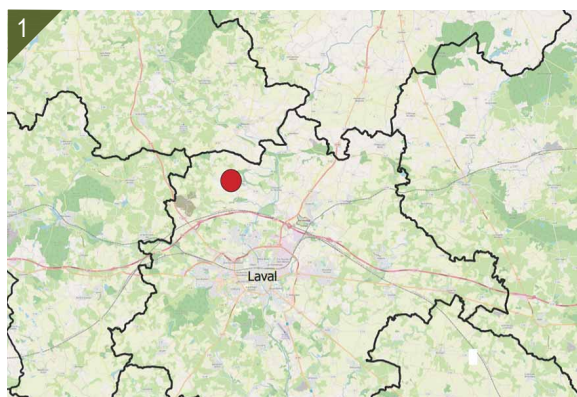
■ En Mayenne, la Berce du Caucase est présente de manière dispersée, mais dans la commune Saint-Germain-le-Fouilloux, une colonisation sur 1 250 m² fait l'objet d'une attention particulière.

■ L'espèce s'est installée le long d'un plan d'eau privé et sur une bande enherbée qui longe une parcelle cultivée. Les conditions environnementales du site telles que l'humidité, la proximité du cours d'eau, la luminosité et les températures estivales (comprises entre 25°C et 30°C) sont favorables à son développement. Une clôture et une ripisylve éparses sont situées entre le plan d'eau et la parcelle cultivée. Un îlot sur le plan d'eau abrite également quelques pieds de berce.

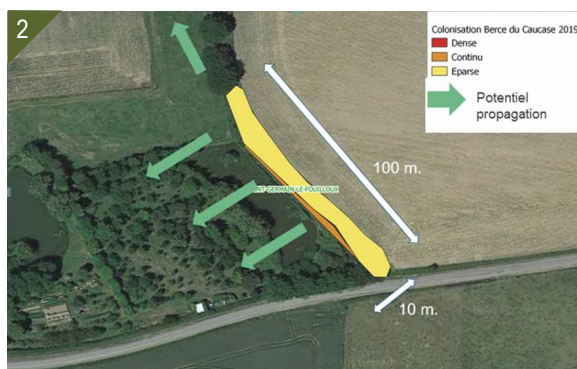
Nuisances et enjeux

■ Au contact de la peau et conjointement à une exposition aux rayons du soleil, la Berce du Caucase peut occasionner de sévères brûlures provoquées par la production d'une phototoxine. À partir de 2015, des tentatives antérieures d'arrachage ont été entreprises par des habitants de Saint-Germain-le-Fouilloux. À la suite de ces interventions, certains d'entre eux ont subi de telles brûlures. La commune a été alertée et par la suite, des traitements phytosanitaires ont été appliqués sur le site à plusieurs reprises jusqu'en 2019.

■ Si l'espèce se répand, elle pourrait altérer la qualité des milieux nouvellement colonisés.



Source : Polleniz



Source : Polleniz



© Polleniz

1 - Carte de localisation du site d'intervention.
 2 - Carte issue du diagnostic représentant le potentiel de développement de la Berce du Caucase.
 3 - Foyer de la Berce du Caucase à St-Germain-le-Fouilloux (2019).

■ L'espèce est freinée dans sa progression à l'ouest de la bande enherbée par les activités agricoles du champ mais pourrait s'étendre à l'est en bordure du plan d'eau voire dans la zone boisée et porter atteinte aux milieux à proximité.

Interventions

■ L'objectif premier de l'intervention était d'empêcher la propagation de la Berce du Caucase afin de limiter les risques sanitaires pour les usagers du site et les atteintes aux milieux adjacents à la parcelle. La superficie colonisée étant encore relativement faible, l'action s'orienterait à moyen terme vers une éradication.

■ La décision d'intervenir a été prise en concertation avec la commune. L'opération a été organisée avec le Groupe de défense contre les organismes nuisibles (GDON) et son réseau de bénévoles. Un diagnostic et une évaluation des risques ont été réalisés le 3 juin 2019 sur ce site, à la suite desquels une opération d'arrachage d'une demi-journée a été mise en œuvre l'été de la même année.

■ Arrachage manuel et mécanique

■ En août 2019, la méthode utilisée couplait de l'arrachage mécanique et manuel. Un décompacteur agricole a été utilisé pour faciliter l'arrachage en raison de la dureté du sol à cette période de l'année. Le décompactage consiste à ameublir le sol sans retournement ni enfouissement pour maintenir la matière organique à la surface du sol. L'opération a ensuite été complétée par un arrachage plus précis à l'aide de bêches et de pioches afin de couper les plants 20 cm sous le collet. Cette intervention a impliqué l'utilisation par les opérateurs d'équipements de protection individuel (EPI) pour se protéger des risques de brûlures. Des campagnes de suivi du site ont eu lieu ainsi que deux opérations d'arrachage manuel supplémentaires en 2020 et 2021.

■ Devenir des matières végétales

■ Les déchets racinaires et foliaires ont ensuite été collectés dans des sacs poubelle de 50 litres. Le terrain ayant été fauché peu de temps avant les interventions, peu de déchets foliaires ont été extraits et les grandes feuilles restantes ont été laissées sur site. En 2019 et 2020, les déchets majoritairement racinaires ont été transportés dans ces sacs à l'aide d'une remorque jusqu'à un point de collecte pour une prise en charge du tout venant destiné à l'incinération. En 2021, la petite quantité extraite a été transportée en voiture.

Résultats et bilan

■ Résultats techniques

■ Au cours des trois années d'intervention, environ 0,6 m³ de déchets de Berce du Caucase ont été extraits au total du site, avec une très forte diminution en quantité entre 2019 et 2021. En 2021, la superficie colonisée par l'espèce n'était plus que de 220 m².

Tableau 1. Volumes extraits par année d'intervention

Année d'intervention	Nombre de sacs de plantes (50 L)	Volume extrait (m ³)	Superficie traitée (m ²)
2019	10	0,4	1 030
2020	4	0,16	
2021	2	0,08	



4 - Arrachage manuel à l'aide de bêches et de pioches.

5 - Utilisation du décompacteur agricole.

6 - Équipe des opérateurs.

Bilan financier

Cette action a nécessité 5 jours de travail salarié sur les 2 années ainsi qu'une équipe de 7 bénévoles. Le décompacteur a été prêté par le propriétaire du terrain.

Tableau 2. Temps salariés par action chaque année

Déroulement	Temps salarié Polleniz (jours)
2019	
Diagnostic – risque : terrain et rédaction du plan d'action	1,5
Organisation du chantier d'arrachage : matériel et participants	1
Opération d'arrachage sur le terrain	0,5
Valorisation de l'action	0,5
2020	
Diagnostic et préparation du chantier d'arrachage	0,5
Opération d'arrachage sur le terrain	0,5
Valorisation de l'action	0,5
2021	
Opération d'arrachage sur le terrain	0,5
Nombre total de jours salariés	5,5

Les 7 personnes bénévoles du réseau du GDON sont intervenues sur deux demi-journées et les opérations d'arrachage ont donc impliqué au total 7 jours de bénévolat.

Valorisation des actions

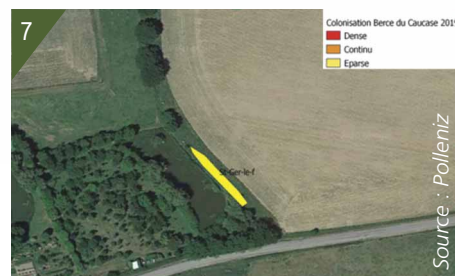
- Cette action a fait l'objet d'une communication à trois reprises :
 - une réunion de sensibilisation auprès des élus locaux sur le terrain a été organisée en septembre 2019 ;
 - un article « Mobilisation contre la Berce du Caucase en Mayenne » dans le PRSE3 des Pays de la Loire est paru en 2019 (PRSE3). <http://www.paysdelaloire.prse.fr/mobilisation-contre-la-berce-du-caucase-en-mayenne-a657.html> ;
 - un article est paru en 2019 dans le bulletin municipal de la commune.

Un suivi annuel des repousses liées au résiduel racinaire ou à la banque de graines sera réalisé par Polleniz. Les opérations d'arrachage seront poursuivies jusqu'à la disparition vérifiée de l'espèce sur ce site et aux alentours.

Réglementation

Heracleum mantegazzianum est inscrite sur la liste de l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Rédaction : Rodolphe Proucelle (Polleniz) et Clara Singh (Comité français de l'UICN).



7 - Foyer de Berce du Caucase subsistant en 2020 suite à l'intervention.

8 - Réunion sur le terrain des élus locaux en septembre 2019.

Pour en savoir plus

- <https://polleniz.fr/2020/07/17/chantier-berce-du-caucase-en-mayenne-1-an-apres/>